



DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu des articles L 143-13 et L 143-14 du Code Rural,
relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER de l'Île de France porte à la connaissance du public qu'à la suite d'un appel à projet,
elle a décidé de la rétrocession ci-après :

Dossier Rétrocession n° RR 77 22 0046 01

Nom, Prénom de l'attributaire : Monsieur le Maire **COMMUNE DE MAUPERTHUIS,**
(Collectivité)

Motif de l'attribution : Rétrocession d'une parcelle de 8a 31ca à la commune de Mauperthuis en
vue de protéger durablement sa vocation naturelle telle qu'indiquée dans le document
d'urbanisme local.

Prix de rétrocession : 5 328,00 €

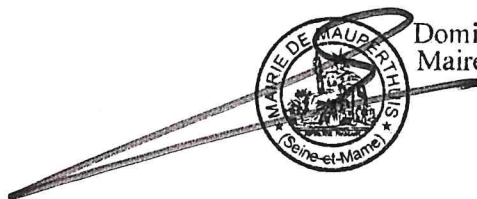
Commune de MAUPERTHUIS(77) - Surface sur la commune : 8 a 31 ca - 'Les grigne dents': B-
467

Pour une superficie totale de 8 a 31 ca

Affiché le 18/10/2022 du 18/10/2022 au 02/11/2022

A Mauperthuis le

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



Dominique CARLIER
Maire de Mauperthuis